



LE GUIDE DE

# L'INSTALLATION

*en veau sous la mère*

QU'EST-CE QUE

# Le Comité Interprofessionnel du Veau Sous La Mère (CIVO) ?

*Le CIVO rassemble l'ensemble des opérateurs engagés dans la filière de production et de commercialisation avec l'objectif d'œuvrer le plus efficacement possible au développement de la production et à la valorisation économique du produit.*



 Zone de production du Veau Sous La Mère

Dans ce but, elle propose des actions et des animations pour accompagner les futurs installés, en sollicitant la collaboration des partenaires de l'installation et des acteurs de la filière. L'association est composée de plusieurs structures adhérentes et engagées dans la démarche de qualité Label Rouge :

- À l'amont de la filière : **23 organisations de producteurs.**
- À l'aval de la filière : **35 entreprises d'abattage.**
- **Les institutionnels :** les organismes de défense et de gestion des labels (ODG), les Chambres d'Agriculture, etc.
- **Les fournisseurs :** les fabricants d'aliments, les organismes de sélections, les centres d'insémination, etc.

La filière du Veau Élevé Sous La Mère travaille en totale transparence dans le cadre d'un cahier des charges rigoureux qui garantit une qualité supérieure du produit final. C'est une filière bien identifiée et structurée qui fédère, autour des signes officiels de qualité Label Rouge et IGP, les éleveurs, les organisations de producteurs, les abatteurs et les distributeurs.

## Pourquoi s'installer en Veau Sous La Mère ?

### ✓ LES +

- La **meilleure rentabilité** de toutes les productions bovines allaitantes.
- Un métier valorisant et beaucoup **moins astreignant qu'autrefois.**
- Un produit qui **répond aux attentes des consommateurs** en termes de bien-être animal, environnement, etc.
- Une production bovine sur cycle court donc **des rentrées d'argent régulières.**
- Une production sous **signe officiel de qualité Label Rouge**, signe reconnu par les consommateurs.

### ✗ LES -

- Un marché de plus en plus segmenté vers le haut de gamme.
- La tétée biquotidienne, une astreinte mais il existe des moyens pour l'alléger.



Christophe

« Certes, notre métier est prenant en travail et en présence, mais les compensations et la récompense du travail bien fait sont largement à la hauteur de ces contraintes, à savoir un revenu très convenable et régulier dans le temps, le goût d'être son propre patron et d'avoir la liberté de s'organiser comme on l'entend, la vie au grand air en faisant une production noble et naturelle qui s'inscrit parfaitement dans le développement durable. »

AUJOURD'HUI, ÊTRE ÉLEVEUR DE VEAUX SOUS LA MÈRE *c'est :*

1. **Respecter un savoir-faire traditionnel** pour une production artisanale.
2. **Produire des veaux de qualité supérieure : une viande tendre, savoureuse, de couleur claire, peu grasse et riche en vitamines.**
3. **Intégrer une filière organisée et attentive aux préoccupations des éleveurs.**
4. **Exercer un métier noble, valorisant le savoir-faire, où la relation avec les animaux est privilégiée.**
5. **S'assurer une rentabilité certaine et un revenu régulier** grâce à des prix attractifs et sûrs durablement pour un produit de qualité.
6. **S'offrir un cadre de travail confortable et une belle qualité de vie.**

# Revenu de l'activité Veau Sous La Mère en spécialisé

(conjoncture 2018, source : Idele)

- 1,5 UTH
- SAU  
55 ha dont 51 ha de SFP et 4 ha de céréales
- TROUPEAU  
55 vaches à la reproduction
- OBJECTIF DE PRODUCTION  
43 VSLM/an

Quelques indicateurs économiques	Indicateurs globaux	€/ha SAU	€/UBG
<b>Produit brut</b>	<b>94 280,00 €</b>	<b>1780</b>	<b>1220</b>
(dont aides totales)	31 000,00 €	570	145
Charges opérationnelles	21 100,00 €	385	340
<b>Marge brute</b>	<b>73 180,00 €</b>	<b>1395</b>	<b>880</b>
Charges de structure (hors amort. et FF)	28 200,00 €	515	470
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>48 700,00 €</b>	<b>880</b>	<b>825</b>
Résultat courant	22 550,00 €	410	380
<b>Revenu disponible</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>615</b>	<b>570</b>

## PRODUIT BRUT ESPÉRÉ

PRODUIT VIANDE BOVINE..... 60 080,00 €  
 43 VSLM à 1100 € / veau  
 (moyenne des veaux mâles, femelles et croisés) 47 300,00 €  
 8 réformes limousines..... 12 800,00 €  
 1 réforme laitière..... 930,00 €  
 1 accident ..... 850,00 €  
 Achat d'une génisse laitière..... -1 800,00 €

PRODUIT CULTURE..... 3 200,00 €  
 Céréales intr-consommées ..... 3 200,00 €

AIDES PAC..... 31 000,00 €  
 Aides découplées (DPB + ICHN) ..... 20 500,00 €  
 Aides couplées (ABA + prime VSLM) ..... 10 500,00 €

**TOTAL PRODUITS .. 94 280,00 €**

## CHARGES TOTALES

Charges opérationnelles ..... 21 100 €  
 Charges de structures ..... 28 200 €  
 Amortissement et frais financiers..... 26 100 €

**TOTAL CHARGES (hors amort. et f.f.)... 49 300 €**

# Comment réussir son installation ?

LA PRODUCTION DE VEAU SOUS LA MÈRE EST TRÈS POINTUE ET REQUIERT UNE TECHNICITÉ IMPORTANTE !

Il est conseillé de démarrer avec un petit cheptel et de le faire évoluer progressivement. Par ailleurs le prix des Veaux Sous La Mère dépend entièrement de la qualité produite. Il est conseillé de prévoir des prix de vente équivalents aux broutards lorsque l'on démarre et viser un prix de vente à 1200 € à partir de 4 années d'installation. Cela permet de limiter les mauvaises surprises.

**Pierrick**

« Bien s'entourer, c'est très important, surtout lorsque l'on est hors cadre. Mon OP a été d'une aide très précieuse lors de mon installation. Mon technicien a pris le temps nécessaire pour m'appuyer tout au long de mon installation, la recherche de mon troupeau, les débuts difficiles, etc. c'est primordial d'avoir cet appui »

**Arnaud**

« Démarrer avec un petit troupeau et ne pas chercher une course à la mécanique, cela me paraît être le meilleur conseil que l'on peut donner à un jeune qui souhaite s'installer. Ce ne sont pas les tracteurs qui vont vous rapporter sur une exploitation de VSLM, il vaut mieux mettre l'argent sur les animaux ! »

## ACQUÉRIR UNE COMPÉTENCE TECHNIQUE

Acquérir une bonne maîtrise de la qualité du produit en plus de la reproduction du troupeau et du dessaisonnement.

## ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE PRATIQUE

Il est important :

- **D'effectuer un stage** chez un éleveur de Veau Sous La Mère.
- **De visiter** de nombreux élevages afin de se forger son avis.
- **De suivre des journées de formations** technique et pratique.

Retrouvez sur notre site internet notre guide des éleveurs parrains ! Ils sont là pour vous renseigner, n'hésitez pas à les contacter pour les rencontrer et échanger avec eux.

## DISPOSER D'UN OUTIL ADAPTÉ

Le cheptel, les bâtiments, le matériel d'équipement doivent être en adéquation avec la production et pensés au préalable.

Une fois ces conditions remplies, l'exploitation où vous allez vous installer doit être viable économiquement et vivable en termes de conditions de travail et de vie. Pour cela, il faut disposer :

- D'une surface minimum de **40 ha** dont 30 à 35 ha de surface fourragère et 5 à 10 ha de culture de céréales et/ou de protéagineux.
- D'un effectif de minimum **40 vaches allaitantes** à la reproduction.

Pour cela rapprochez-vous du service installation de votre Chambre d'Agriculture. Un conseiller vous aidera à construire votre projet au mieux.

# Comment s'installer ?

## ÉTAPE 1 S'INFORMER SUR LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE, LES PERSONNES-RESSOURCES, LES AIDES

### PROJET À DÉFINIR

- Choix des productions et de leur mode de commercialisation
- Recherche d'un site d'installation
- Statut

### PROJET DÉFINI

- Autodiagnostic

## ÉTAPE 2 ÉLABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

### SUR LA BASE D'UN AUTODIAGNOSTIC

2 conseillers (1 « compétence » et 1 « projet ») identifient en concertation avec le candidat à l'installation les actions permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet. Ce plan d'action est ensuite agréé par le préfet et peut comprendre :

- Acquisition d'un diplôme agricole
- Stage en exploitation ou en entreprise
- Formations complémentaires

**+** Inscription au stage collectif 21h

### RÉALISATION DES ACTIONS DU PPP

- Validation du PPP par la DDT

### ÉLABORATION DU PE

- Validation du PE par la Commission Permanente du Conseil Régional

## ÉTAPE 3 ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS REQUISES POUR FINALISER SON INSTALLATION

- Signature des actes d'achat, des baux, etc.
- Création ou modification de la société
- Transmission à la Chambre d'Agriculture des éléments du constat d'installation
- Inscription au CFE, etc.

## 3 étapes pour le parcours à l'installation

Pour tout renseignement, rapprochez-vous de votre Point Accueil Installation.

### VOS INTERLOCUTEURS



Chambre d'Agriculture, SAFER, RDI, échanges avec des agriculteurs, filières, etc.



Point Accueil Installation



Conseiller « Compétences » : conseiller référent CFPPA et Chambre d'Agriculture  
Conseiller « Projets »  
Chambre d'Agriculture  
Conseiller référent



CEPPP ou Chambre d'Agriculture

### SIGLES

**CEPPP**: Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé

**CFE**: Centre de formalité des entreprises

**CFPPA**: Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

**PE**: Plan entreprise

**PPP**: Plan de professionnalisation personnalisé

**RDI**: Répertoire départ installation

**DDI**: Direction départementale des territoires

# Les aides à l'installation

Les aides à l'installation doivent encourager les jeunes à prendre la responsabilité d'une exploitation à titre individuel ou en tant qu'associé dans une société agricole.

La personne qui s'installe pour la première fois en agriculture peut bénéficier :

- **D'une dotation** d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)
- **De prêts** Jeunes Agriculteurs (prêts MTS-JA)
- **D'aides régionales, nationales ou européennes** à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des bâtiments d'élevage ainsi qu'à l'acquisition du troupeau.

## DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN LABEL ROUGE

Pendant son installation et avant le démarrage de la production vous devez :

- **Adhérer à une organisation** de producteurs engagée dans la filière LR
- **Signer avec elle l'engagement** du respect du cahier des charges de production sous Label Rouge

## ZOOM SUR LA DJA

Le montant de la DJA dépend de la zone d'installation, de la nature et du coût du projet. Elle est composée en 2 parties :

1. **Un montant de base**, variant en fonction de la zone sur laquelle s'installe le jeune
2. **Des modulations** variant selon différents critères : Installation en hors cadre familial, Valeur ajoutée emploi, Agro-écologie.

REGION NOUVELLE-AQUITAINE	ZONE DE PLAINE	ZONE DÉFAVORISÉE	ZONE DE MONTAGNE
Minimum (montant de base)	11 000 €	14 000 €	24 000 €
Maximum	17 600 €	22 400 €	38 400 €

REGION OCCITANIE	ZONE DE PLAINE	ZONE DÉFAVORISÉE	ZONE DE MONTAGNE
Minimum (montant de base)	12 000 €	17 000 €	23 000 €
Maximum	32 400 €	43 900 €	57 100 €



# CIVO

VEAU SOUS LA MÈRE

1 bd d'Estienne d'Orves 19100 Brive-la-Gaillarde

05 55 87 09 01 • 06 22 49 38 73

[contact@civo-vslm.fr](mailto:contact@civo-vslm.fr)

 [facebook.com/civo.veausouslamere](https://facebook.com/civo.veausouslamere)



**civo-vslm.fr**

Retrouvez tous les contacts utiles à votre installation sur notre site internet

**rubrique « je m'installe »**



*Ensemble,  
faire naître l'excellence !*